



Mairie
Le Relais de Poste - Le Pâquier
71240 LAIVES
Téléphone : 03 85 44 91 29
Email : mairielaives@free.fr

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du Jeudi 04 Juillet 2024 à 19 h 30
Mairie - Salle de Réception

L'an deux mille vingt-quatre, Jeudi 04 juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de Laives (Saône-et-Loire), légalement convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni à salle de réception de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Claude BECOUSSE

Présents : Mmes et Ms Jean-Claude BECOUSSE, Jean-Claude ADAM, Martine GRANDJEAN, Virginie PROST, Grégory FLATTOT, Adrien DEVAUX, Philippe DURIAUX, Joël GAUTHERON, Jocelyne CHATRON, Marie-Claude LAFARGE, Catherine BLANC-BEAUREGARD

Absent avec pouvoir : Antoine LOUDOT pouvoir à Jean-Claude ADAM

Absentes : Christelle THERVILLE et Vanessa SAINT-ARROMAN

Secrétaire de séance : Grégory FLATTOT

ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MAI 2024 ;
- 2 - TRAVAUX RUE DE LA CROIX BICHET
 - Choix de l'entreprise
- 3 - LIGNE DE TRESORERIE - Contractualisation d'une nouvelle ligne ;
- 4 - NOUVELLE TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES CONCESSIONS CIMETIERE
- 5 - APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA BOULANGERIE - NOUVEAU MONTANT DU LOYER
- 6 - ECRITURES COMPTABLES
 - Décision modificative suite à cession terrain Lacs ;
 - Cotisation Fondation du Patrimoine ;
- 7 - LACS
 - Situation fréquentation ;
 - Travaux et points divers ;
- 8 - CONVENTION SEMCODA
 - Gestion de réservation des logements sociaux ;
- 9 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE
- 10 - URBANISME
- 11 - QUESTIONS DIVERSES

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 MAI 2024 (délibération. N°45/2024)

Monsieur le Maire rappelle les questions à l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2024. Il demande si ce dernier appelle des observations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : adopte le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2024 sans observation.

2 - TRAVAUX RUE DE LA CROIX BICHET - CHOIX DE L'ENTREPRISE (délibération n°46/2024)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait d'aménager la voirie rue de la Croix Bichet dans la continuité de l'aménagement opéré sur ce secteur. A ce titre, par délibération en date du 23 mai 2024 il avait été autorisé à lancer la consultation des entreprises. Il précise également que le Cabinet R2SConcept de Mellecey (71) assure la maîtrise d'œuvre de cette opération. A la remise des offres, la Commission Travaux et d'appel d'offres s'est réunie le 02 juillet 2024 avec son Maître d'œuvre pour analyser les cinq propositions qui nous ont été adressées. Après examen, il ressort que la proposition de l'entreprise DE GATA de Charnay-lès-Mâcon (71) est la mieux disante en obtenant une note globale de 92.50/100 au regard des critères de pondération. Le prix de prestation proposé par l'entreprise DE GATA s'élève à la somme de

Mairie de Laives – le Relais de Poste – 1 rue du Pâquier

71240 LAIVES

Tél. : 03 85 44 91 29

Email : mairielaives@free.fr

106 588.90 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : avalise la décision de la Commission travaux et d'appel d'offres ; retient l'entreprise DE GATA pour cette opération moyennant un coût de prestation de 106 588.90 € HT ; autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces s'y rapportant ; indique que cette dépense est inscrite au BP 2024 en section d'investissement

3 - RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE - 300 000 € (délibération n°47/2024)

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la ligne de trésorerie ouverte en 2023 servant à nous acquitter des factures concernant des travaux d'investissement liés en grande partie à ceux de l'église romane de St-Martin. Il précise d'ailleurs que ces travaux sont achevés mais que le lot « vitraux » restait à clôturer sur l'exercice 2024. Sur le BP 2024 est inscrit également les travaux d'aménagement et de voirie de la rue de la Croix Bichet représentant une partie non négligeable de notre budget d'investissement. Il est précisé que nous avons en cours une ligne de trésorerie de 400 000 € qui arrive à terme en cette fin juillet 2024 et qu'il est nécessaire d'en ouvrir une nouvelle, mais cette fois à hauteur de 300 000 €. Plusieurs établissements bancaires ont été consultés pour l'occasion. Il ressort que la proposition de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté est la mieux disante selon les conditions ci-dessous détaillées, à savoir : une ligne de trésorerie de 300 000 € sur un an, basée sur l'euribor à 3.698 % (25/06/2024 date du dernier taux connu), avec une marge de 0.70 %, sans frais de dossier, mais une commission d'engagement de 0.15 %, soit 450 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : retient la proposition de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté pour cette ligne de trésorerie de 300 000 € aux conditions sus-énoncées ; charge Monsieur le Maire de signer tout acte s'y rapportant

4 - NOUVELLE TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL (délibération n°48/2024)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la compétence de fixer le montant du capital à verser pour obtenir une concession dans le cimetière communal ; le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : fixe les tarifs et la durée des concessions du cimetière à compter du 05 juillet 2024 de la façon suivante : Concession pleine terre 15 ans - 250 € ; Concession pleine terre - 30 ans - 500 € ; Case columbarium - 15 ans - 250 € ; Case columbarium - 30 ans - 500 € ; Cave Urnes - 15 ans - 250 € ; Cave Urnes - 30 ans - 500 €.

5 - LOYER APPARTEMENT COMMUNAL 4 RUE DU CENTRE AU-DESSUS DE LA BOULANGERIE (délibération n°49/2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ des locataires de l'appartement se trouvant au-dessus de la boulangerie et se situant au 4 rue du Centre. Cet appartement après état des lieux nécessite quelques travaux de remise en état. Monsieur le Maire propose également de réviser le montant du loyer qui est actuellement de 378.22 € mensuels, pour le porter à 400 € mensuels. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte la proposition de Monsieur le Maire de louer l'appartement ci-dessus au prix de 400 € mensuels ; autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec le ou les futurs locataires

D'autre part, un état des lieux a été effectué. Il s'avère que des travaux sont nécessaires au niveau de la douche. Monsieur Jean-Claude ADAM informe avoir diligenté une entreprise de plomberie. Quant aux travaux de remise en peinture, ceux-ci seront effectués en régie.

6 - ECRITURES COMPTABLE - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Cession de terrain - parcelle lac ZI/2 - Réintégration du bien à l'actif pour 1 € avant cession (délibération n°50/2024)

Dépense d'investissement c/2111 : 1 € ; Recette d'investissement c/1328 : 1 €

Subvention 2024 - Fondation du Patrimoine (délibération n°51/2024)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°28/2024 du 09 avril 2024 déterminant les différentes subventions aux associations. Celle concernant la Fondation du Patrimoine s'élève à la somme de 200 € au lieu de 120 € comme stipulé à tort sur ladite délibération. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : décide de verser la somme de 200 € à la Fondation du Patrimoine au titre de la subvention 2024 ; dit que cette différence (80 €) sera prise sur le c/65748 du reliquat « divers » de 230 €.

7 - LACS - SITUATION ET FRÉQUENTATION

Madame Virginie PROST Adjointe fait un point sur la situation actuelle de fréquentation. Au regard de la météo très pluvieuse, les chiffres sont loin d'être à la hauteur de notre espérance, puisqu'à ce jour nous accusons une recette légèrement supérieure à 2 200 €. Mise à part cette incidence nous n'avons pas de problème particulier. Il est fait état d'un entretien du site très appréciable. Le personnel donne toute satisfaction.

Mme Martine GRANDJEAN Adjointe rappelle au Conseil Municipal que le choix de réalisation des parasols s'est fait de manière collective. Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction quant à cette réalisation.

Monsieur Jean-Claude ADAM Adjoint fait un point sur la saison pêche. Le produit des ventes de cartes avoisine les 3 000 €. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du fait de la cessation de l'activité de garde-pêche de Monsieur Jean-Claude ADAM, il a été proposé que Madame Véronique MARTIN puisse assurer cette mission. Ayant obtenu accord de sa part, elle a été inscrite à une formation spécifique.

Monsieur Grégory FLATTOT Adjoint fait un point sur le feu d'artifice qui se déroulera le samedi 27 juillet. Tout a été organisé afin que cela se passe du mieux possible. Une réunion en Sous-Préfecture aura lieu afin de faire un état sur toutes les dispositions prises en termes de sécurité.

8 - CONVENTION SEMCODA 2024-2026 - GESTION EN FLUX DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX (délibération n°52/2024)

Madame Martine GRANDJEAN Adjointe et Monsieur le Maire informent le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des pavillons de la SEMCODA, il nous est proposé de signer une convention portant sur l'attribution de ces logements. Plus précisément, il est fait mention que nous avons la possibilité, par le biais de cette convention 2024-2026, de participer aux modalités d'attribution. Compte-tenu du fait que la municipalité a toujours souhaité avoir un regard sur la gestion en flux de réservation de ces logements sociaux, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte cette convention nous liant à la SEMCODA ; autorise Monsieur le Maire à la signer.

9 - URBANISME

Monsieur Grégory FLATTOT Adjoint présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme qui ont été déposés depuis la dernière réunion et qui sont consultables en Mairie.

D'autre part, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande du Cabinet AXIANS œuvrant pour Orange dans le cadre de l'implantation d'une antenne relais. Un avis défavorable a été rendu à cette demande. En effet, cette implantation est prévue à proximité de bâtiments agricoles et à fleur de nappe phréatique. Il leur a été proposé de traiter directement avec la Société TDF pour accueillir leur antenne sur celle existante Montagne Saint-Bonnet.

10 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ENTRE SAÔNE ET GROSNE »

Monsieur le Maire fait un point sur les actions de la Communauté de Communes. Le bâtiment administratif est dès à présent achevé. Il nous manque le raccordement à la fibre optique afin que nous puissions occuper les locaux. Les travaux de l'extension espace enfance-jeunesse se poursuivent. Il est fait un point sur la zone éco-parc. Nous sommes toujours dans l'attente du démarrage de la clinique vétérinaire équine. Les porteurs de projet sont en relation avec l'ordre national des vétérinaires. Sur la seconde zone d'activité économique (la Croisette) un compromis de vente a été signé pour trois parcelles. Il nous reste une seule à commercialiser qui représente une surface de 2200 m² environ. Concernant la politique déchets nous passerons vraisemblablement à compter du 1^{er} janvier 2026 en collecte sélective en porte à porte (emballages). Il y aurait un ramassage une fois tous les quinze jours et les administrés seront en majeure partie dotés de bacs de 240 litres. Concernant la collecte des ordures ménagères, il y aurait également un ramassage tous les 15 jours et non plus de manière hebdomadaire. Avec les soutiens obtenus et ce principe de collecte bimensuel, nous pourrions avoir une augmentation de facture d'environ 20 € par entité.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population en 2025 Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de janvier 2025 nous procéderons au recensement de notre population. Mme Martine GRANDJEAN Adjointe sera chargée de ce recensement. Un arrêté sera pris en conséquence. Mme Martine GRANDJEAN informe le Conseil qu'elle est en cours de recrutement des agents recenseurs

Syndicat des Eaux de la Région de Sennecey-le-Grand Les relevés de compteurs des différentes Communes sont presque terminés. Peu de fuites ont été décelées. Nous pouvons noter que les abonnés ont fait attention à leur consommation qui est à la baisse. Les travaux de renouvellement de réseau, dans le cadre de la mutualisation avec la ville de Sennecey-le-Grand montagne de Saint Martin de Laives sont terminés. La suite des travaux à la station de pompage aura lieu en septembre.

La séance est levée à 21 h 15

Le Maire,
Jean-Claude BECOUSSE



Le Secrétaire de séance,
Grégory FLATTOT

Mairie de Laives - Le Relais de Poste - 1 rue du Pâquier
71240 LAIVES
Tél. : 03 85 44 91 29
Email : mairielaves@free.fr